



Mme Boyard Gavalet Maryse, Infirmière scolaire,
S/C du Dc Garot, médecin de l'éducation nationale

Tours, le 24 avril 2018

Objet : mise en place ou renouvellement du PAI

Lycée général et
technologique
Jacques de Vaucanson

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par
Maryse Boyard Gavalet
Infirmière scolaire
T 02 47 54 08 43
maryse.gavalet@ac-orleans-
tours.fr

CS20019
1 rue Védrières
37081 Tours Cedex 2

En vue de l'élaboration ou de la reconduction du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) de votre enfant et si vous le souhaitez, il est nécessaire que son médecin traitant remplisse :

- l'imprimé Projet d'Accueil Individualisé
- le protocole d'urgence (doit être **lisible et compréhensible** par tous)
- la trousse d'urgence contenant le traitement
- de prévoir la photocopie de l'ordonnance, si prescription
- de prévoir la photocopie de l'ordonnance, si dispense de l'activité physique

La page 1 du PAI est à remplir par vos soins.

Vous trouverez un exemplaire vierge du PAI à imprimer sur le site du lycée : www.vaucanson.org, rubrique « La vie au lycée », puis dans l'onglet « L'infirmerie ».

Votre enfant devra m'adresser le tout avant le 14 septembre 2018, sous pli cacheté. Vous pouvez également m'adresser les imprimés par voie postale, à l'attention de l'infirmière.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Maryse GVALET
Infirmière scolaire

N.B : sans réponse ou retour de votre part avant fin septembre, nous considérons que votre enfant ne nécessite pas de PAI pour l'année scolaire 2018/2019.